

20 sep 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 20 septembre 2002.](#)

## Diplomatie préventive

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour libérer un crédit de 73.998 euros sur le budget 2002 du Département Affaires étrangères. Ce montant servira aux interventions et initiatives de la Belgique en matière de diplomatie préventive, d'aide aux populations victimes de conflits, de respect des droits de l'homme et de consolidation de l'Etat de droit.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour libérer un crédit de 73.998 euros sur le budget 2002 du Département Affaires étrangères. Ce montant servira aux interventions et initiatives de la Belgique en matière de diplomatie préventive, d'aide aux populations victimes de conflits, de respect des droits de l'homme et de consolidation de l'Etat de droit.

Les initiatives suivantes ont été approuvées à l'appui de cette politique : 1. Promotion de la paix au Burundi : l'expert Burundi Jan van Eck s'est récemment adressé à la Belgique au nom de l'équipe de facilitation pour le processus de paix au Burundi du Vice-Président Sud-Africain Zuma en vue du financement des entretiens exploratoires indispensables avec un groupe relativement large de chefs des rebelles du FNL. Les « co-Facilitateurs » doivent prioritairement aider à négocier un cessez-le-feu entre le gouvernement de transition et les rebelles. La proposition cadre dans une perspective européenne plus large puisque le projet sera financé conjointement par la Belgique, la Suède et le Royaume-Uni. Elle répond ainsi aux priorités de la politique étrangère belge puisque notre pays, avec un financement de l'unité de protection sud-africaine qui s'élève à 5.503.236, euros a permis l'installation de la transition le 1er novembre 2001. 2. Lutte contre les mines anti-personnel, quatrième Conférence du Traité sur l'interdiction des mines anti-personnel : Soutien au Centre pour le Déminage Humanitaire, à Genève afin de parrainer la participation de représentants des pays victimes au processus intersessionnel à Genève et à la quatrième Conférence des Parties du Traité sur l'interdiction des Mines-antipersonnel (Genève, 16-20 septembre 2002). En outre, un fonctionnaire du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement renforcera la Représentation Permanente de la Belgique auprès de la Conférence du désarmement pour la durée de la Quatrième Conférence du Traité. 3. Promotion des relations entre l'Afrique et l'Union européenne - Deuxième Conférence de suivi du Sommet du Caire: Soutien au Burkina Faso pour l'organisation, le 28 novembre 2002, de la Deuxième Conférence de Suivi du Sommet du Caire (qui réunissait en avril 2002 et pour la première fois des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Afrique et de l'Union européenne). Le choix de Ouagadougou comme lieu pour tenir cette conférence de suivi a été fait, sous présidence belge de L'UE pendant la Conférence ministérielle du 11 octobre 2001 à Bruxelles. 4. Développement durable - Brochure Nations Unies pour l'enseignement secondaire : à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le Centre d'Informations des Nations Unies (pour le Bénelux) publie chaque année une brochure pédagogique orientée vers l'enseignement secondaire.

Cette année, l'attention des milieux pédagogiques portera sur le concept du développement durable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe